



Développement de l'armée

L'ARMÉE SUISSE DE DEMAIN

Un aperçu des conséquences
et des étapes importantes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Flyer n° 1



Objectif

POURQUOI LE DEVA EST-IL NÉCESSAIRE ?

La Suisse a connu de profonds changements au cours des dernières années. Avec la mondialisation, le phénomène d'imbrication de notre société mais aussi sa vulnérabilité se font toujours plus sentir. Le DEVA doit permettre à l'armée d'être en mesure, à l'avenir également, de défendre et de protéger efficacement la Suisse et sa population contre les menaces et les dangers potentiels.

Le DEVA vise à accroître la disponibilité de l'armée, à améliorer l'instruction et l'équipement, et à renforcer l'ancrage régional dès 2018. Il s'agit aussi d'établir un équilibre durable entre les prestations de l'armée et les moyens financiers dont elle dispose.

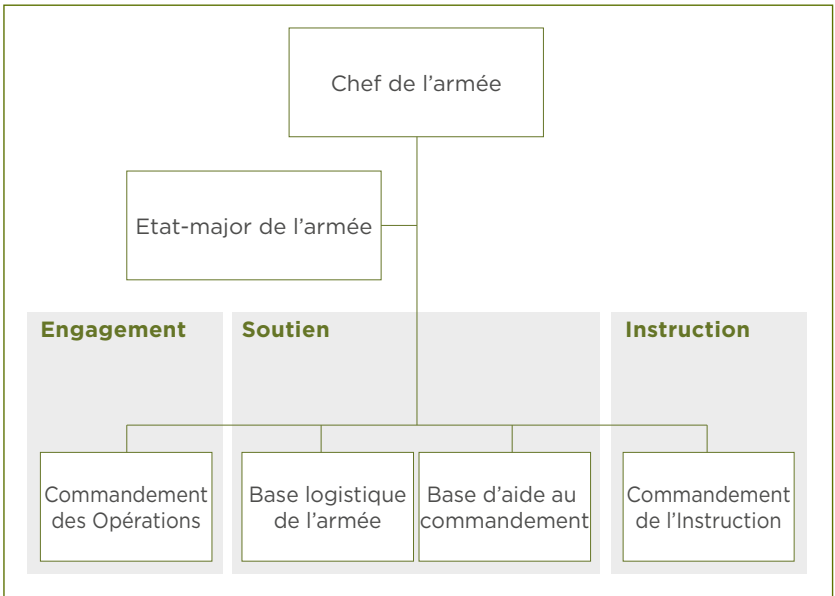
Effectif réglementaire	100 000 militaires
Budget de l'armée	5 milliards de francs par an
Matériel	équipement complet

Impressum

Editeur Armée suisse
Auteur Communication Défense
Premedia Centre des médias électroniques CME
Copyright Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Distribution Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Publications fédérales, 3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
OFCL-Art. No: 83.239.01 f
05.17 12000 860402749

ENGAGEMENT, SOUTIEN, INSTRUCTION

La réduction des effectifs implique une adaptation des structures de commandement. Il importe en effet que la conduite en situation particulière ou extraordinaire reste autant que possible la même qu'en situation ordinaire. Avec la restructuration de l'armée autour de l'engagement, du soutien et de l'instruction, les Forces terrestres et les Forces aériennes seront réorganisées pour être intégrées dans les nouvelles structures de commandement.



CONSÉQUENCES POUR CHACUN

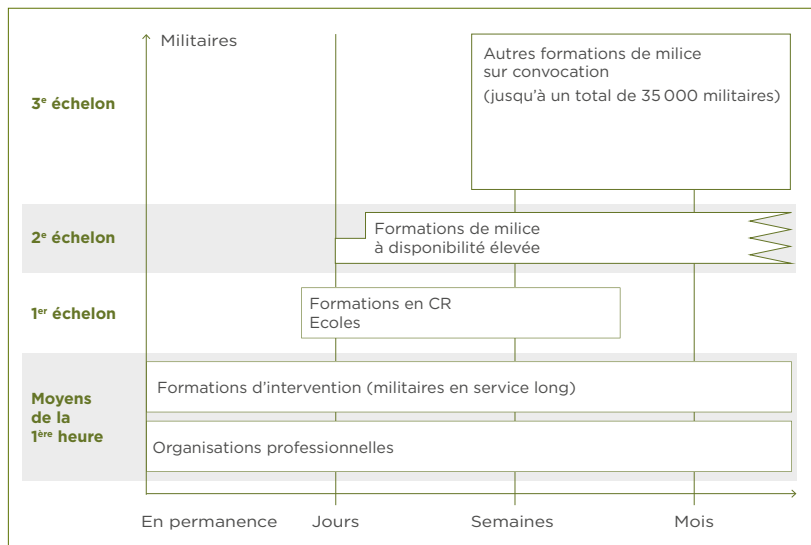
La mise en œuvre du DEVA a des conséquences en matière de prestations, de disponibilité, de modèle de service et d'instruction, dont les principales sont résumées ci-après.

- › Les soldats accomplissent dorénavant 245 jours de service, contre 260 jusqu'à présent. Cela s'applique également aux soldats qui ont accompli leur école de recrues dans le cadre d'Armée XXI.
- › Les soldats resteront incorporés dans l'armée pendant neuf ans (même s'ils ont accompli tous leurs jours de service).
- › Les écoles de recrues seront ramenées de 21 à 18 semaines (à quelques exceptions près, p. ex. pour les grenadiers).
- › La durée des cours de répétition est maintenue à trois semaines.
- › Les futurs cadres accomplissent à nouveau une école de recrues complète suivie d'une école de sous-officiers de quatre semaines, puis du CC; ensuite, ils commencent le service pratique comme chefs de groupe avec le grade de sergent.
- › Après la fin de leurs stages respectifs, les futurs sous-officiers supérieurs et officiers accomplissent de nouveau un CC et paient leur nouveau galon pendant toute la durée d'une ER dans leurs fonctions.
- › Le volume de l'équipement personnel à garder chez soi reste identique.
- › Outre les jours de service ordinaires, le nouveau système de mobilisation prévoit la possibilité de convoquer des troupes à court terme.

ENGAGEMENT AU PIED LEVÉ

Le système de mobilisation échelonné prévu par le DEVA permettra d'améliorer fondamentalement la disponibilité de l'armée. Cette dernière pourra réagir en tout temps et sans délai à des événements extraordinaires avec un nombre suffisant de forces adaptées à la situation. En cas de besoin, jusqu'à 35 000 militaires pourront être mobilisés en l'espace de 10 jours.

Les formations professionnelles sont les premières engagées en cas d'événement. Puis viennent les militaires en service long et les formations en service. Si ces troupes ne suffisent pas, il sera désormais possible de faire appel aux nouvelles formations de milice à disponibilité élevée, c'est-à-dire à plusieurs milliers de militaires mobilisables dans un délai de 24 à 96 h, prêts à apporter un appui aux autorités civiles.



PRESTATIONS DE L'ARMÉE

Le profil de prestations définit le nombre de militaires pouvant être mobilisés et engagés pour accomplir une mission donnée. Il précise aussi le délai nécessaire et la durée sur laquelle la prestation peut être fournie. Il distingue trois catégories de prestations :

PERMANENTES

- › prestations de base (p.ex. appui à la police ou au Corps des gardes-frontière, exploitation du réseau de conduite suisse);
- › maintien et développement des capacités de défense;
- › sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien et service de police aérienne.

PRÉVISIBLES

- › appui aux autorités civiles (p.ex. protection de conférences et d'objets);
- › service d'appui à l'étranger et contributions à l'aide humanitaire;
- › promotion de la paix.

NON PRÉVISIBLES

- › appui aux autorités civiles en cas d'événement (p.ex. aide en cas de catastrophe, menace terroriste).



Vous trouverez de plus amples informations concernant le DEVA
sur Internet : www.armee.ch/deva-faq

Communication Défense:
info@vtg.admin.ch